

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 25 juin 2015
à présenter pour validation en séance du 15 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le jeudi 25 juin 2015 à 20h30 en salle communale de Brainans, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Bernadette ETIEVANT, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR (arrivée 21h30), Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Véronique LAMBERT donne pouvoir à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Marie-Line LANG, Pascal PINGLIEZ donne pouvoir à Sébastien JACQUES.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Jean-Marc GERDY, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Jean-Luc HOUSER, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Marie-Christine CHANOIS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Pierre BRENIAUX, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Gérard BOUDIER.

Etaient absents : Roland BERTHELIER, Dominique PELLIN, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALLERY

★ ★ ★ ★

Monsieur Denis BRENIAUX, Maire de Brainans, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et présente le tournage cinématographique réalisé récemment au village de Brainans par l'équipe de Jacques PERRIN.

Hors séance, présentation par Monsieur David MARIE, chef du département de l'action et de l'expertise économique à la DRFIP Franche-Comté de l'étude financière rétrospective qu'il a menée pour le compte de la Communauté de Communes. Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances, complète son propos en faisant un rapide panorama des leviers d'action envisageables pour optimiser les finances de la Communauté de Communes dans les années à venir. Ces perspectives seront étudiées plus précisément dans les mois à venir.

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 21h45.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Le rendu compte des délégations au Président n'appelle pas d'observation.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 26 mai 2015.

Le procès-verbal de séance du 26 mai 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Commission Finances et Affaires Générales, séance du 4 juin 2015.

Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances, présente les dossiers de la Commission.

3.1. Présentation de l'étude rétrospective rapport DGFIP.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport réalisé par Monsieur MARIE.

3.2. Fixer le montant des attributions de compensation des communes suite au transfert des compétences RAM et périscolaire en 2014 et prévoir la clause de prise en charge du mercredi après-midi au 1^{er} septembre 2015.

Il est rappelé que les communes de Molain, Besain et Monay ne sont pas concernées pour le moment par cette attribution de compensation.

Monsieur Dominique MICHELET indique que cela présente un risque de désolidarisation pour les prises de compétence à venir et qu'il n'y est pas favorable.

L'Assemblée vote, par 47 voix pour et 1 abstention :

* Le montant de l'attribution de compensation pour le RAM : 23 243 €/an

* Le montant de l'attribution de compensation pour le périscolaire : tableau n°13 soit une somme globale de 154 300 €/an répartie entre 27 communes, compte tenu du financement d'environ 60 % de la dépense par les recettes du budget général de la Communauté de Communes.

* Les conditions de révision de l'AC 2014 :

- Révision dans 3 ans, soit en 2018, pour intégrer d'éventuelles créations de service, modifications substantielles de service ou modifications substantielles du nombre d'élèves dans les écoles et les communes
- Révision avant le délai de 3 ans en cas de modifications statutaires au SIVOS de Sellières permettant d'individualiser la contribution financière afférente aux activités périscolaires et pour intégrer les modifications du mercredi après-midi.

3.3. Autoriser une cotisation au SIDEC pour prestation informatique.

Monsieur Jacques GUILLOT trouve que le montant de la cotisation est élevé.

Le Conseil Communautaire autorise le paiement de la cotisation au SIDEC par 44 voix pour et 4 absents.

3.4. Adhésion à l'association « Mouchard TGV-TER ».

Le Conseil Communautaire valide l'adhésion à l'association « Mouchard TGV-TER » à l'unanimité.

3.5. Avenant à la convention OCMACS 2^{ème} tranche.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué au Tourisme et à l'Economie, présente ce dossier.

Deux rectificatifs sont apportés au projet d'avenant à la demande du Conseil Départemental et de la DIRECCTE qui gère les fonds FISAC :

- prolongation jusqu'au 14/08/2016
- base subventionnable en investissement limitée à 505 344 €.

Le projet d'avenant OCMACS est accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil Communautaire.

4. Dossiers urgents hors commission.

Les dossiers hors commission sont présentés par Monsieur Jean-François GAILLARD, Président.

4.1. Retrait de la délibération apportant un fonds de concours à la commune de Picarreau suite à recours gracieux du Préfet le 10 juin 2015.

Un fonds de concours ne peut être versé que pour des dépenses d'investissements et les études préalables du projet photovoltaïque de Picarreau n'en font pas partie.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le retrait de la délibération.

4.2. Autorisation de signature acte de servitude ERDF secteur « A la Barre ».

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la signature d'un acte de servitude avec ERDF pour l'enfouissement d'une ligne haute tension sur la zone commerciale « Grimont Sud », lieu-dit « A la Barre ».

4.3. Renouvellement des tarifs d'animation périscolaire pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

Il est proposé de maintenir les tarifs d'animation existants pour les temps périscolaires et de reprendre à l'identique les tarifs pratiqués par les communes de Saint Lothain et de Poligny en extra-scolaire du mercredi après-midi et qui deviennent des temps périscolaires à partir de la rentrée de septembre.

Les modifications à apporter aux tarifs en vue d'améliorer le montant des recettes perçues pour l'activité périscolaire seront vues à l'automne pour une mise en place au 1^{er} janvier 2016. Trois pistes seront notamment étudiées :

- Prix de l'accueil midi : facturer à part une séance d'accueil périscolaire en plus du repas
- Prix du mercredi après-midi à étudier
- Facturation des TAP, qui est déjà en place dans de nombreuses collectivités.

Par ailleurs, une demande a été faite à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour permettre aux 4 sites nouvellement agréés par la Communauté de Communes de bénéficier des mêmes aides que les sites agréés avant le transfert. Les nouveaux agréments bénéficient, en effet, par défaut d'aides moindres que les anciens.

Le maintien des tarifs d'animation périscolaire pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016 est validé à l'unanimité des membres présents.

5. Validation du schéma de mutualisation.

Présentation est faite par Monsieur Jean-François GAILLARD, Président.

Le dossier a été présenté en Bureau Communautaire du 31 mars 2015, puis le projet de schéma validé en Bureau Communautaire du 16 juin 2015.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande si une mutualisation des cotisations au SDIS pourrait être envisagée. Cette demande a déjà été faite il y a quelques années et a été refusée par le Préfet.

Questions et informations diverses.

► Le Président indique que le groupe de travail Center Parcs se réunira à l'automne après la clôture du débat public, dont la synthèse sera faite début septembre.

► La réunion concernant les communes nouvelles s'est bien déroulée et un groupe de travail pourrait être créé pour permettre aux communes de travailler à la problématique des fusions. Le Président indique que la Communauté de Communes peut coordonner le groupe si tel est le souhait des communes. Madame Bernadette ETIEVANT demande si la Communauté de Communes pourrait être une commune nouvelle ? Une réunion du groupe de travail pourra avoir lieu en septembre et étudier cette proposition, toutefois cette décision nécessite l'unanimité des communes.

► Le Président informe qu'une réunion concernant la loi NOTRE a eu lieu le 24 juin 2015 organisée par l'Association des Maires du Jura. Le projet de loi est à l'ordre du jour de l'Assemblée début septembre. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale devrait à priori être réalisé par le Préfet pour le 31 mars 2016. La nouvelle carte des communautés de communes serait applicable au 1^{er} janvier 2017. La Communauté de Communes devrait pouvoir bénéficier de la dérogation du seuil d'habitants si les mesures dérogatoires sont maintenues. Si les conditions annoncées ci-dessus sont maintenues, une discussion au sein du Conseil Communautaire aura lieu concernant trois voies d'évolution de la Communauté de Communes :

- Conserver le périmètre actuel

- Si le seuil de 20 000 habitants est figé : la fusion avec Arbois, Poligny, Salins permet de l'atteindre
- Si la stratégie est de peser davantage dans un contexte de réorganisation et fusion des collectivités territoriales, se regrouper avec d'autres interco voisines ?

► Le Directeur Départemental des Finances Publiques informe que la trésorerie de Sellières va être fermée. Les communes seront rattachées à la trésorerie locale dont dépend la communauté de communes à laquelle elles adhèrent.

► Convention avec la Communauté de Communes de Champagnole pour l'instruction des Autorisations des Droits des Sols (ADS) dont permis de construire : pour que le service soit assuré aux communes au 1^{er} juillet, les conventions sont à renvoyer rapidement pour les 8 communes concernées. Le recrutement des agents instructeurs a été effectué et l'Etat accompagne les instructeurs pour les former dans un premier temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,



Monique BALLERY



Le Président



Jean-François GAILLARD